

**RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL
DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
DE L'ASSOCIATION TUNISIENNE DES FEMMES DEMOCRATES**



الجمعية التونسية للنساء الديمقراطيات
Association Tunisienne
des Femmes Démocrates

Exercice 2022

JUILLET 2023

Tunis, le 05 Juillet 2023

**A L'ATTENTION DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION TUNISIENNE DES
FEMMES DEMOCRATES**

OBIET : Rapports Général et spécial de commissariat aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Monsieur,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes de votre honorable association, nous soumettons à votre attention, ci-joints, nos rapports général et spécial au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Vous en souhaitant bonne réception, et restant à votre disposition pour de plus amples informations, veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre haute considération.

P/SOGECO
Wissem OUERHANI
Commissaire aux compte



SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
RAPPORT GENERAL	4
RAPPRT SPECIAL	9
ETATS FINANCIERS	12

**RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS
AU 31 DECEMBRE 2022**

Tunis, le 05 Juillet 2023

**MESDAMES LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION TUNISIENNE DES FEMMES
DEMOCRATES « ATFD »**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022**

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS :

1. Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates « ATFD », qui comprennent l'état de la situation financière arrêté au 31/12/2022, l'état des produits et des charges, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers, tels que annexés au présent rapport, font apparaître un total de la situation nette de **444 054 DT**, un déficit des produits sur les charges de l'exercice de **60 496 DT** et une variation de trésorerie négative de **78 817 DT**.

A notre avis les états financiers de l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates « ATFD », arrêtés au 31 décembre 2022, sont réguliers et sincères, dans tous leurs aspects significatifs et donnent une image fidèle de la situation financière de l'association, ainsi que du résultat de ses opérations et de sa variation de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Responsabilités du comité directeur dans l'élaboration et la présentation des états financiers :

Le comité directeur est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du

système de contrôle interne qu'il considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au comité directeur qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant les questions relatives à la continuité d'activité et d'appliquer le principe de continuité d'exploitation, sauf si le comité directeur a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité, ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au comité directeur de surveiller le processus d'informations financières de l'association.

4. Responsabilités du commissaire aux comptes :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicable en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le comité directeur, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le comité directeur du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son activité ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par le décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations.

Efficacité de contrôle interne :

Nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et efficience incombe au comité directeur.

Les faiblesses et les insuffisances qui pourraient être relevées au cours de notre audit, feront l'objet d'une lettre de direction qui sera remise à la direction de l'association.

Tunis, le 05 Juillet 2023

P/SOGECO
Wissem OUERHANI
Commissaire aux comptes



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS
AU 31 DECEMBRE 2022**

Tunis, le 05 Juillet 2023

**MESDAMES LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION TUNISIENNE DES FEMMES
DEMOCRATES « ATFD »**

**RAPPORT SPECIAL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES AU TITRE
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022**

Mesdames,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre honorable association, nous soumettons à votre attention notre rapport spécial sur les conventions et opérations qui entrent dans la cadre de l'application des dispositions de l'article 18 du décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations.

Nous vous rappelons ainsi, qu'il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- CONVENTIONS ET OPERATIONS NOUVELLEMENT REALISEES :

Nous n'avons pas été avisés par le comité directeur, de l'existence des conventions ou opérations nouvellement réalisées entre l'association et l'un de ses membres ou entre l'association et l'un de ses salariés.

De plus, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence des conventions ou opérations qui entrent dans la cadre d'application de l'article 18 du décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations.

**B- OPERATIONS REALISEES RELATIVES A DES CONVENTIONS
ANTERIEURES :**

Nous n'avons pas été avisés par le comité directeur, de l'existence des opérations relatives à des conventions antérieurs entre l'association et l'un de ses membres ou entre l'association et l'un de ses salariés.

De plus, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence de telles opérations qui entrent dans la cadre d'application de l'article 18 du décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations.

Tunis, le 05 Juillet 2023

P/SOGECO
Wissem OUERHANI
Commissaire aux comptes



**ETATS FINANCIERS
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS
AU 31 DECEMBRE 2022**

ASSOCIATION TUNISIENNE DES FEMMES DEMOCRATES

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
PERIODE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022
 (Chiffres exprimés en dinars Tunisien)

Actifs	Notes	31/12/2022	31/12/2021
AC 1 - Liquidités et équivalents aux liquidités	5	248 372,160	329 788,077
AC 2 - Placements et autres actifs financiers		0,000	0,000
AC 3 - Autres actifs courants	6	8 123,186	10 250,780
AC 4 - Créances et comptes rattachés		0,000	0,000
AC 5 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements		0,000	0,000
AC 6 - Autres actifs non courants		0,000	0,000
AC 7 - Immobilisations financières	7	3 520,000	3 520,000
AC 8 - Immobilisations corporelles	8	172 525,792	187 832,124
AC 9 - Immobilisations incorporelles	8	11 512,903	22 021,609
Total des Actifs		444 054,041	553 412,590
Passifs et Actifs nets			
PA 1 - Concours bancaires et autres passifs financiers	9	6 237,987	8 836,522
PA 2 - Autres passifs courants	10	40 931,701	57 798,237
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés	11	16 515,030	45 912,341
PA 4 - Provisions		0,000	0,000
PA 5 - Apports reportés		0,000	0,000
PA 6 - Autres passifs non courants		0,000	0,000
PA 7 - Emprunts		0,000	0,000
Total des Passifs		63 684,718	112 547,100
AN 1 - Dotations	12	193 201,695	193 201,695
AN 2 - Apports affectés à des immobilisations		0,000	0,000
AN 3 - Subventions d'investissement		0,000	0,000
AN 4 - Autres actifs nets		0,000	0,000
AN 5 - Réserves		0,000	0,000
AN 6 - Excédents reportés	12	247 663,795	662 943,152
AN 7 - Déficit de l'exercice	12	(60 496,167)	(415 279,357)
Total des Actifs nets		380 369,323	440 865,490
Total des Passifs et Actifs nets		444 054,041	553 412,590

ASSOCIATION TUNISIENNE DES FEMMES DEMOCRATES

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES
PÉRIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022
 (Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

Produits	Notes	31/12/2022	31/12/2021
PR 1 - Cotisation des adhérents	13	4 410,000	6 120,000
PR 2 - Revenus des activités et manifestations		0,000	0,000
PR 3 - Subventions de fonctionnement		37 825,907	36 081,817
PR 4 - Apports non monétaires		0,000	0,000
PR 5 - Autres Apports	14	1 280 891,957	896 347,934
PR 6 - Produits des placements		0,000	0,000
PR 7 - Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		0,000	0,000
PR 8 - Autres gains		75 514,262	65,057
Total des produits		1 398 642,126	938 614,808
Charges			
CH 1 - Achats consommés de fournitures et approvisionnements	15	75 078,121	23 397,899
CH 2 - Charges de personnel	16	367 734,806	457 584,198
CH 3 - Dotations aux amortissements et aux provisions	8	41 753,825	33 121,371
CH 4 - Autres charges courantes	17	945 589,505	839 790,697
CH 5 - Charges financières nettes		0,000	0,000
CH 6 - Autres pertes		28 982,036	0,000
Total des charges		1 459 138,293	1 353 894,165
Excédents des produits sur les charges de l'exercice		(60 496,167)	(415 279,357)

ASSOCIATION TUNISIENNE DES FEMMES DEMOCRATES

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
PÉRIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

Flux de trésorerie liés aux activités courantes	Notes	31/12/2022	31/12/2021
F1 - Encaissement des cotisations des adhérents		4 410,000	6 120,000
F2 - Encaissement des revenus des activités et manifestations		0,000	0,000
F3 - Encaissement des subventions de Fonctionnement		0,000	0,000
F4 - Encaissement d'autres revenus et apports		1 394 232,126	932 494,808
F5 - Décaissement des sommes versées aux Fournisseurs		(85 253,205)	(15 604,988)
F6 - Décaissement des rémunérations versées au personnel		(317 672,133)	(375 014,937)
F7 - Autres Décaissement des activités courantes		(1 067 535,050)	(912 164,478)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes		(71 818,262)	(364 169,595)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
F8 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(6 999,120)	(40 684,880)
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		0,000	0,000
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations Financières		0,000	0,000
F11 - Encaissement sur cession d'immobilisations Financières		0,000	0,000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(6 999,120)	(40 684,880)
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement			
F12 - Encaissement des dotations		0,000	0,000
F13 - Encaissement des subventions d'investissement		0,000	0,000
F14 - Encaissement des apports affectés à des immobilisations		0,000	0,000
F15 - Encaissement provenant des emprunts		0,000	0,000
F16 - Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)		0,000	0,000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de Financement		0,000	0,000
Variation de trésorerie		(78 817,382)	(404 854,475)
Trésorerie au début de l'exercice		320 951,555	725 806,030
Trésorerie à la clôture de l'exercice		242 134,173	320 951,555

ASSOCIATION TUNISIENNE DES FEMMES DEMOCRATES

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
PÉRIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)**NOTE 1 : PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**

L'Association Tunisienne des Femmes Démocrates « **ATFD** » a été fondée durant les années 1970. Ses principaux objectifs sont : l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes, la défense des droits acquis et l'évolution des législations tunisiennes en vue d'une égalité effective entre les deux sexes, la transformation des mentalités patriarcales, la prise en charge par les femmes de leurs problèmes et la lutte solidaire en vue de solutions non discriminatoires, la participation des femmes à la vie civile et politique, la reconnaissance sans restriction de leur pleine citoyenneté.

NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de l'association sont préparés conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises, et en application des concepts comptables fondamentaux tels que définis par le décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du cadre conceptuel comptable, ainsi que les dispositions de la norme n°45 relative aux associations, Partis politiques et autres organismes sans but lucratif adoptée par le conseil national de la comptabilité le 26 Décembre 2017.

NOTE 3 : LES PRINCIPALES REGLES DE MESURE ET DE PRISE EN COMPTE

- 1- Les états financiers sont établis sur la base de l'hypothèse de la comptabilité d'engagement, ils comprennent :
 - L'état de la situation financière ;
 - L'état des produits et des charges ;
 - L'état de flux de trésorerie ;
 - Les notes aux états financiers.
- 2- La date de l'arrêté des états financiers des associations correspond à la fin de l'année civile qui se termine le 31 décembre de chaque année.
- 3- Les ressources de l'association se composent principalement des :
 - Dotations ;
 - Revenues des activités et des manifestations ;
 - Subventions de fonctionnements et d'investissements ;
 - Apports affectés à des immobilisations ;
 - Apports affectés à des charges reportées ;

- Apports non affectés.
- 4- Les apports doivent être évalués à la juste valeur des éléments apportés, et à défaut, à leur valeur de réalisation.
- 5- Les apports et les subventions grevés d'une condition suspensive ne sont comptabilisés qu'à la date où l'association s'est conformée à ces conditions. Les apports et les subventions grevés d'une condition résolutoire ne sont comptabilisés que lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront réellement perçus par l'association et qu'elle pourra se conformer à ces conditions.
- 6- Les apports sous forme de cotisations sont constatés à titre de revenus de l'exercice auxquels ils se rattachent et ce conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus, et vu le caractère incertain de la réception des cotisations encourues, elles ne sont constatées en produit qu'à l'exercice de leurs encaissements.
- 7- Les apports sous forme de dotations n'étant pas liés à aucune charge sont par conséquent constatés à titre d'augmentation des actifs nets.
- 8- Les apports affectés à des biens amortissables sont constatés en actifs nets et sont à rapporter aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Ces apports sont rapportés proportionnellement à ces charges d'amortissement.
- 9- Les apports affectés à des biens non amortissables qui nécessitent, le cas échéant, l'accomplissement de certaines obligations, sont constatés en actifs nets et sont à rapporter aux résultats du ou des exercices qui supportent le coût d'exécution de ces obligations.
- 10- Les apports affectés à des charges reportées sont constatés au passif à titre d'apports reportés puis transférés en résultat au moment de la constatation des charges correspondantes.
- 11- Les apports non affectés sont constatés en résultat au cours de l'exercice où ils sont reçus.
- 12- Les apports sous forme de subventions ou d'aides publiques, quelles que soient leurs natures ou leurs objets, sont traités conformément aux dispositions de la NCT 12 " Subventions publiques".

NOTE 4 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1- Inventaire physique des immobilisations :

Les immobilisations de l'association ont fait l'objet d'un inventaire physique au cours de l'exercice 2022. Les inventaires ont été réalisés dans le siège de

l'association et les autres locaux de l'association sise à Tunis, Sfaxe, Sousse et Kairouan.

Les immobilisations ainsi inventoriées ont été codifiées et les codes ont été étiquetés sur chaque immobilisation inventoriée.

En outre, l'inventaire physique des immobilisations de l'ATFD nous a donné l'occasion de s'arrêter sur la réalité du patrimoine de l'association au 31/12/2022. C'est ainsi que les résultats de l'inventaire physique ont été rapprochés avec la comptabilité au 31/12/2022, suite à ces rapprochements des ajustements ont été opérées dans les comptes des immobilisations et des amortissements correspondantes afin que ceux-ci reflètent fidèlement la réalité du patrimoine de l'association au 31/12/2022.

Ces ajustements se présument comme suit :

Désignations	Valeurs brutes		Amortissements		Valeurs comptables nettes
	Augmentations	Diminutions	Augmentations	Diminutions	
Logiciel	0,000	429,300	4 777,663	0,000	-5 206,963
Site web	0,000	0,600	0,000	5 008,963	5 008,363
Construction	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Installations générales, Agencements et aménagements	10 119,183	0,000	0,000	6 784,323	16 903,506
Equipement de bureau	0,000	26 553,882	0,000	23 439,289	-3 114,593
Matériel informatique	0,000	74 536,758	0,000	69 886,112	-4 650,646
Total	10 119,183	101 520,540	4 777,663	105 118,687	8 939,667

2- Les mises à disposition de l'exercice 2022 :

L'association a bénéficié au cours de l'exercice 2022 d'une mise à disposition d'un local sise à Tunis, d'une superficie de 172 m², suite à une décision du Ministère des affaires sociales signé en date du 07/02/2019. Cette mise à disposition a été évaluée et comptabilisée au 31/12/2022 conformément aux dispositions de la norme comptable 45 du système comptable des entreprises, relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans buts lucratifs. La juste valeur de cette mise à disposition a été estimée à **37 826 DT**, qui correspond à la valeur locative de la période de mise à disposition au cours de l'exercice 2022.

NOTE 5 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS AUX LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les fonds disponibles en espèces et les dépôts à vue. Les découverts bancaires sont classés aux passifs de la situation financière sous la rubrique des concours bancaires et autres passifs financiers.

L'évolution de la liquidité et équivalents de liquidités entre les exercices 2021 et 2022 se présentent comme suit :

Intitulé	Solde au 31/12/2022	Soldes au 31/12/2021	Variation	
			En Montant	En %
Caisse ATFD	104,835	0,000	104,835	NA
Caisse UNFPA	(0,135)	0,000	(0,135)	NA
Caisse R TRUST	12,307	0,000	12,307	NA
Caisse ACPP	3,205	0,000	3,205	NA
Caisse KTK KVINNA	20,950	0,000	20,950	NA
Caisse FFMED	(0,211)	0,000	(0,211)	NA
Caisse OXFAM ALLEMAGNE	0,186	0,000	0,186	NA
Caisse HBS	(0,010)	0,000	(0,010)	NA
Total des fonds disponibles	141,127	0,000	141,127	NA
Banque de Tunisie 517222 Fonds Propres	19 406,500	57 654,928	(38 248,428)	-66%
Banque de Tunisie 500078 UNFPA	15 345,873	0,000	15 345,873	NA
Banque de Tunisie 500244 OXFAM ALL	5 836,099	31 016,098	(25 179,999)	-81%
Banque de Tunisie OXFAM NOVIB	21 805,071	0,000	21 805,071	NA
Banque de Tunisie 500197 OXFAM	0,000	19 427,459	(19 427,459)	-100%
Banque de Tunisie 500238 TRUST	159 801,685	151 493,217	8 308,468	5%
Banque de Tunisie 500298 KVINA KTK	0,000	17 194,806	(17 194,806)	-100%
Banque de Tunisie 500234 ACPP	0,000	21,552	(21,552)	-100%
Banque de Tunisie 540133 SALAM	0,000	1 754,327	(1 754,327)	-100%
Attijari 6391173 OXFAM	0,000	717,702	(717,702)	-100%
Banque de Tunisie 538371 AECID	0,000	0,000	0,000	NA
Banque de Tunisie 5000815 FEMDH	0,000	84,989	(84,989)	-100%
Banque de Tunisie 5000807 DANNER	0,000	42,842	(42,842)	-100%
Banque de Tunisie 540061 IFT	0,000	107,100	(107,100)	-100%
Banque de Tunisie FIDH	0,000	2 062,528	(2 062,528)	-100%
Banque de Tunisie 500183	0,000	107,134	(107,134)	-100%
Banque de Tunisie FFMED	26 035,805	0,000	26 035,805	NA
Banque de Tunisie 500113 PCPA	0,000	5 466,328	(5 466,328)	-100%
BANQUE IDMAG CAV19	0,000	42 637,067	(42 637,067)	-100%
Total des dépôts à vu	248 231,033	329 788,077	(81 557,044)	-25%
Total de la liquidité et équivalents de liquidités	248 372,160	329 788,077	(81 415,917)	-25%
Banque de Tunisie 500162 AWDF	(5 476,213)	(6 624,472)	1 148,259	-17%
Banque de Tunisie 500298 KVINA KTK	(761,774)	0,000	(761,774)	NA
Banque de Tunisie 500078 UNFPA	0,000	(1 666,320)	1 666,320	-100%
Banque de Tunisie 538371 AECID	0,000	(545,730)	545,730	-100%
Total Trésorerie	242 134,173	320 951,555	(78 817,382)	-25%

NOTE 6 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants sont présentés au niveau de la situation financière de l'ATFD nets des provisions. La situation des autres actifs courants arrêtée au 31/12/2022 se présente comme suit :

Intitulé	Solde au 31/12/2022	Soldes au 31/12/2021	Variation	
			En Montant	En %
Avances sur primes accordées aux personnels	1 240,000	3 093,678	(1 853,678)	-59,92%
Comptes d'attentes débiteurs	0,000	3 603,456	(3 603,456)	-100,00%
Charges constatées d'avances	6 629,830	2 217,252	4 412,578	199,01%
Fournisseurs débiteurs	253,356	19 475,583	(19 222,227)	-98,70%
Débiteurs divers, Caisses à régularisées	0,000	5 777,099	(5 777,099)	-100,00%
Total brut des autres actifs courants	8 123,186	34 167,068	(26 043,882)	-76%
Provisions pour dépréciation des fournisseurs débiteurs	0,000	16 476,183	(16 476,183)	-100,00%

Intitulé	Solde au 31/12/2022	Soldes au 31/12/2021	Variation	
			En Montant	En %
Provisions pour dépréciation des Caisses à régularisées	4 114,093	5 777,099	(1 663,006)	-28,79%
Provisions pour dépréciation des comptes d'attentes débiteurs	(4 114,093)	1 663,006	(5 777,099)	-347,39%
Total des provisions sur les autres actifs courants	0,000	23 916,288	(23 916,288)	-100%
Valeur nette des autres actifs courants	8 123,186	10 250,780	(2 127,594)	-21%

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières, arrêtés au 31/12/2022, se présentent comme suit :

Intitulé	Solde au 31/12/2022	Soldes au 31/12/2021	Variation	
			En Montant	En %
Dépôts et Cautionnements versées	3 270,000	3 270,000	0,000	0,00%
Prêts accordés aux personnels	250,000	250,000	0,000	0,00%
Total des immobilisations financières	3 520,000	3 520,000	0,000	0,00%

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont présentées pour leurs valeurs nettes des amortissements cumulées au 31/12/2022.

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles et des amortissements se présente comme suit :

Désignations	Valeurs brutes au 31/12/2021	Acquisitions	Redressements des valeurs brutes inventaires physique 2022	Valeurs brutes au 31/12/2022	Amortissements cumulés au 31/12/2021	Dotations de l'exercice	Redressements des amortissements inventaires physique 2022	Amortissements cumulés au 31/12/2022	Valeurs comptables nettes au 31/12/2022
Logiciel	34 319,698	0,000	429,300	33 890,398	13 544,243	6 954,006	(4 777,663)	25 275,912	8 614,486
Site web	12 590,300	0,000	0,600	12 589,700	11 344,146	3 356,100	5 008,963	9 691,283	2 898,417
Construction	237 296,000	0,000	0,000	237 296,000	106 657,620	11 864,800	0,000	118 522,420	118 773,580
Installations générales, Agencements et aménagements	119 319,887	1 350,600	(10 119,183)	130 789,670	87 707,928	10 836,207	6 784,323	91 759,812	39 029,858
Equipement de bureau	64 683,685	0,000	26 553,882	38 129,803	58 725,853	1 046,966	23 439,289	36 333,530	1 796,273
Matériel informatique	122 999,910	5 648,520	74 536,758	54 111,672	103 375,957	7 695,746	69 886,112	41 185,591	12 926,081
Total	591 209,480	0,000	91 401,357	506 807,243	381 355,747	41 753,825	100 341,024	322 768,548	184 038,695

NOTE 9 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les découverts bancaires constatés au 31/12/2022 se présentent comme suit

Intitulé	Solde au 31/12/2022	Soldes au 31/12/2021	Variation	
			En Montant	En %
Banque de Tunisie 500162 AWDF	5 476,213	6 624,472	(1 148,259)	-17%
Banque de Tunisie 500298 KVINA KTK	761,774	0,000	761,774	NA
Banque de Tunisie 500078 UNFPA	0,000	1 666,320	(1 666,320)	-100%
Banque de Tunisie 538371 AECID	0,000	545,730	(545,730)	-100%
Total des concours bancaires et autres passifs financiers	6 237,987	8 836,522	(2 598,535)	-29%

NOTE 10 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants comprennent les comptes de tiers créditeurs autres que ceux relatifs aux fournisseurs ainsi que les comptes de régularisations passifs. Ils se présentent comme suit, au 31/12/2022 :

Intitulé	Solde au 31/12/2022	Soldes au 31/12/2021	Variation	
			En Montant	En %
Personnels, rémunérations dus	(0,000)	128,670	128,670	100,00%
Congés à payer	6 184,993	12 049,021	5 864,028	48,67%
Etats impôts et taxes	11 930,620	12 756,280	825,660	6,47%
La Caisse nationale de sécurité sociale	16 643,685	23 216,911	6 573,226	28,31%
Compte de régularisation passifs "Charges à payer"	6 172,403	9 647,355	3 474,952	36,02%
Total des autres passifs courants	40 931,701	57 798,237	16 866,536	29%

NOTE 11 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent un solde créditeur de **16 515 DT** au 31/12/2022 par rapport à un solde créditeur de **45 912 DT** au 31/12/2021.

NOTE 12 : ETAT DE VARIATION DES ACTIFS NETS

Le tableau de variation des actifs nets, arrêté au 31/12/2022, se présentent comme suit :

Eléments	Dotation	Apports affectés à des immobilisations	Subventions d'investissement	Modifications comptables	Réserves	Excédents ou Déficits reportés	Excédents ou Déficits de l'exercice	Total Général
Solde au 31/12/2021	193 201,695	0,000	0,000	18 944,002	0,000	643 999,150	(415 279,357)	440 865,490
Apports reçus à titre de dotations	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Apports reçus affectés à des immobilisations	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Subventions d'investissement reçus	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résorption des apports affectés à des immobilisations	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résorptions des subventions d'investissement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Modifications comptables	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Affectation de l'excédent ou du déficit de l'exercice précédent	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	(415 279,357)	415 279,357	0,000
Excédent ou déficit de l'exercice	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	(60 496,167)	(60 496,167)
Solde au 31/12/2022	193 201,695	0,000	0,000	18 944,002	0,000	228 719,793	(60 496,167)	380 369,323

NOTE 13 : COTISATIONS DES ADHERENTS

Les cotisations reçues des adhérents de l'association au titre de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

Eléments	Soldes au 31/12/2022	Soldes au 31/12/2021	Variation	
			En Montant	En %
Cotisations des adhérents	4 410,000	6 120,000	(1 710,000)	-27,94%
Total des cotisations des adhérents	4 410,000	6 120,000	(1 710,000)	-27,94%

NOTE 14 : AUTRES APPORTS

Les apports reçus au cours de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

Eléments	Soldes au 31/12/2022	Soldes au 31/12/2021	Variation	
			En Montant	En %
Apports de sources nationales	73 239,750	56 461,176	16 778,574	29,72%
Apports de sources étrangères	1 207 652,207	839 886,758	367 765,449	43,79%
Total des autres apports	1 280 891,957	896 347,934	384 544,023	42,90%

Les apports de sources étrangères reçus au cours de l'exercice 2022, se détaillent comme suit :

Bailleurs de fonds	Apports de source étrangères 2022
Comité National de solidarité laïque	24 587,120
Arab NGO Network for Development, ANND	8 853,122
Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD)	3 469,808
OXFAM Netherlands Organization for International Assistance, NOVIB	136 627,441
Oxford Commette For Famine Relief Allemagne	215 741,200
Harvard Business School	91 706,096
Kvinna Till Kvinna Foudation	250 169,200
United Nation Population Fund	77 276,610
Agence française de développement	30 154,950
OXFAM, Coalition Nationale Civile pour l'élimination des violences à l'encontre des femmes et des filles (CNAV)	22 746,445
Fonds pour les Femmes en Méditerranée	47 503,575
Spanish Agency for International Developpement Cooperation	72 394,720
Fédération pour l'enseignement des malades à domicile et à l'hôpital	179 959,300
Women Disaite	46 462,620
Total	1 207 652,207

NOTE 15 : ACHATS CONSOMMES DE FOURNITURES ET APPROVISIONNEMENTS

Les consommations de biens et services au cours de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

Intitulé	Soldes au 31/12/2022	Soldes au 31/12/2021	Variation	
			En Montant	En %
Achats des études et de prestations de service	28 341,400	0,000	28 341,400	NA
Achat de matières et de fournitures consommables	24 888,640	18 524,299	6 364,341	34,36%
Consommation de carburant	80,000	0,000	80,000	NA
Consommation de l'eau	6 066,200	612,500	5 453,700	890,40%
Consommation de l'électricité	15 701,881	4 261,100	11 440,781	268,49%

Intitulé	Soldes au 31/12/2022	Soldes au 31/12/2021	Variation	
			En Montant	En %
Total des achats consommés de fournitures et approvisionnements	75 078,121	23 397,899	51 680,222	220,88%

NOTE 16 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnels de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

Intitulé	Soldes au 31/12/2022	Soldes au 31/12/2021	Variation	
			En Montant	En %
Salaires brutes	319 397,141	394 514,709	(75 117,568)	-19,04%
Charges sur congés à payer	(5 864,028)	(5 671,513)	(192,515)	3,39%
Cotisations sociales patronales	54 201,693	68 741,002	(14 539,309)	-21,15%
Total des charges de personnel	367 734,806	457 584,198	(89 849,392)	-19,64%

NOTE 17 : AUTRES CHARGES COURANTES

Les autres charges courantes, au titre de l'exercice 2022, se présentent comme suit :

Intitulé	Soldes au 31/12/2022	Soldes au 31/12/2021	Variation	
			En Montant	En %
Vacations	359 726,754	236 621,027	123 105,727	52,03%
Valeurs locatives des mises à dispositions	37 885,907	36 081,817	1 804,090	5,00%
Locations	28 051,330	79 399,678	(51 348,348)	-64,67%
Entretiens et réparations	7 270,067	8 712,580	(1 442,513)	-16,56%
Primes d'assurance	783,955	855,224	(71,269)	-8,33%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	64 137,479	128 815,661	(64 678,182)	-50,21%
Publicité, Publication et relations publics	75 218,562	111 500,553	(36 281,991)	-32,54%
Transports	0,000	0,000	0,000	NA
Déplacements, missions et réceptions	272 483,221	159 458,238	113 024,983	70,88%
Frais postaux et de télécommunications	25 241,461	23 563,223	1 678,238	7,12%
Services bancaires et assimilés	14 686,182	2 033,986	12 652,196	622,04%
Etats, Impôts et taxes	3 248,971	10 544,511	(7 295,540)	-69,19%
Autres services extérieurs	56 855,616	40 604,399	16 251,217	40,02%
Cotisations différents organismes	0,000	1 000,000	(1 000,000)	-100,00%
Dons accordées	0,000	599,800	(599,800)	-100,00%
Total des autres charges courantes	945 589,505	839 790,697	105 798,808	12,60%